

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions stratégiques

Vision de la stratégie CITES

PLANIFICATION POUR 2014 A 2016

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent document doit être lu conjointement avec le document préparé par le Secrétariat sur la décision 15.10 sur les *Objectifs post-2010 pour la biodiversité* (voir document SC61 Doc. 14.1) aux termes de laquelle le Comité permanent "examine les objectifs post-2010 pour la biodiversité adoptés et, s'il y a lieu, procède aux ajustements appropriés dans la *Vision de la stratégie CITES de 2008 à 2013*".
3. Dans la résolution Conf. 14.2, la Conférence des Parties a adopté la *Vision de la stratégie CITES de 2008 à 2013*.
4. A la 15e session de la Conférence des Parties, aucune décision ou résolution n'a été adoptée pour prolonger la validité de cette vision de la stratégie ou pour établir une procédure en vue d'élaborer une nouvelle vision au-delà de 2013.
5. A sa 13e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties a adopté la décision 13.1 qui prolongeait, jusqu'à la fin de 2007, la validité de la *Vision de la stratégie* (jusqu'en 2005) et de son *Plan d'action* associé. Elle établissait également une procédure pour élaborer une nouvelle vision de la stratégie jusqu'en 2013, en particulier pour contribuer à la réalisation de l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) visant à réduire de façon significative le taux de perte de diversité biologique avant 2010.
6. Il serait bon d'envisager de prolonger la validité de la *Vision de la stratégie CITES de 2008 à 2013* jusqu'en 2016 et de se demander si la Conférence des Parties doit envisager de lancer, à l'occasion de sa 16e session, un processus d'élaboration d'une nouvelle vision de la stratégie à partir de 2016.

Recommandations

7. Il est recommandé que le Comité permanent établisse un groupe de travail sur la révision de la vision de la stratégie chargé d'étudier s'il convient de faire une recommandation à la 16e session de la Conférence des Parties en vue:
 - a) de prolonger la validité de la *Vision de la stratégie CITES de 2008 à 2013* jusqu'en 2016 ; et
 - b) de lancer un processus d'élaboration d'une nouvelle vision de la stratégie pour la période à partir de 2016.